

Séance ordinaire du 13 mai 2015

Le mercredi 13 mai deux mille quinze à vingt heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BERTHOMIER Jean-Claude, BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique, CONTE Jean-Marie, DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie, LEBRUN Aurore, PETIT Corinne, THONIER Cécile

Pouvoir donné à :

Excusés sans pouvoir : -

Non excusés : -

Séance ouverte à : 20h40

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2015
- Acquisition de matériels pour l'entretien des chemins communaux, ruraux, de randonnées et du sentier découverte
- Questions et informations diverses

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

DÉLIBÉRATION N°2015/MAI/001
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Thierry FAVARCQ est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2015/MAI/002
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2015

Aucune autre remarque n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu.
Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2015/MAI/003
ACQUISITION DE MATÉRIELS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX, RURAUX, DE RANDONNÉES ET DU SENTIER DÉCOUVERTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les devis pour le projet d'acquisition de matériels pour l'entretien des chemins communaux, ruraux, de randonnées et du sentier découverte des cigognes.

Cet investissement permettrait à notre commune de réaliser, par ses propres moyens, la tonte, le taillage des haies et l'entretien de ces chemins.

Descriptif des matériels :

- *Un tracteur, quatre roues motrices, 95 chevaux, avec cabine climatisée, chargeur et benne multifonction*
- *Un broyeur d'herbe*
- *Une remorque semi-portée basculante*

Montant HT : 58 860,00 €

TVA 20,00 % : 11 772,00 €

Montant TTC : 70 632,00 €

Cet investissement est éligible au titre de :

- *La DETR 2014 suivant le courrier reçu de la Préfecture de la Nièvre en date du 25 septembre 2014 accordant une subvention de 19 980,00 € soit un taux de subvention de 35,5% pour un montant d'investissement retenu de 56 200,00 € HT à cette date.*
- *La réserve parlementaire octroyée par Madame la Sénatrice Anne EMERY-DUMAS d'un montant de 2 943,00 € représentant une subvention de 5 % sur le montant HT de ce projet (58 860,00 € x 5%).*
- *La DCE 2015 dont le montant n'est pas défini à ce jour sera également affectée à cet investissement*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention :

- *Opte pour l'acquisition des 3 matériels ci-dessous mentionnés :*
 - o *Un tracteur de marque JOHN DEERE auprès des Etablissements AXE EQUIPEMENTS pour un montant de 44 000,00 € HT*
 - o *Un broyeur d'herbe de marque DESVOYS auprès des Etablissements DEPUSSAY pour un montant de 7 900,00 € HT*
 - o *Une remorque semi-portée basculante de marque MAITRE auprès des Etablissement GUILBAULT pour un montant de 6 960,00 € HT*
- *Donne son accord pour le financement du tracteur de marque JOHN DEERE sur 3 années auprès du Caisse Régionale du Crédit Agricole sur le montant TTC soit 52 800,00 € et ce sans intérêts*
- *Autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des services de l'Etat*
- *Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents liés à ce dossier*

.....

Avant délibération, Marie Humbert et Cécile THONIER ont présenté au Conseil Municipal la dernière étude comparative réalisée par leurs soins sachant :

- *Qu'il faut bien prendre 337 km, car 168 km ne correspond qu'à un aller*

- Que l'investissement global est basé sur la somme de 57 860 EUR, comprenant la remorque alors que la majorité a voté contre
- Que la Mairie ne retouche pas la totalité de la TVA, mais seulement 15 %
- Qu'il faut tenir compte d'une éventuelle reprise du matériel actuel, pour laquelle il n'existe qu'une estimation datant de 2013

Autre point pris en compte :

- pour l'assurance, en plus du bris de machine il serait souhaitable de prendre l'absorption de corps étranger pour le broyeur (à voir avec l'assureur).

FAUCHAGE DES ROUTES ET CHEMINS PAR UN TIERS

Entreprise DA COSTA

Tarif 45.60 € TTC/ heure

1 heure de broyage équivaut à 4 km

Soit pour 337 km (2 x 168 km) → 84 heures de broyage

84 h x 45.60 € = 3 830 € TTC

ETA CHEVRIER

12 € / km

Soit 12 € x 337 km = 4 000 € TTC

REALISATION PAR LA COMMUNE

Carburant conso minimum pour du broyage 12 l/h

Tarif GNR minimum 0.80 €/l

84 h x 12 l = 1 008 l

1 008 l x 0.80 = **806 €**

Assurance sans bris de machine (devis de novembre 2014)

GROUPAMA 413 €

GAN 365 €

Assurance avec bris de machine (devis de novembre 2014)

GROUPAMA ??

GAN environ **750 €**

Entretien du matériel : entretien annuel environ **500 €** + panne potentiel

Engins de levage obligation de contrôle tous les ans environ **300 €**

Coût horaire de la main d'œuvre → 13.33 €/h x 84 h = **1 120 €**

1^{er} année financement du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité → environ **250 €**

Coût achat du tracteur + broyeur + remorque = 35 000 €

Coût minimum pour la commune **806 + 750 + 500 + 300 + 1 120 = 3 476 €**

1^{er} année **3 476 € + 250 € = 3 726 €**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2064
Charges par an sans entretien	3 726 €	3 476 €	3 476 €	3 476 €	3 476 €	3 476 €	3 476 €	3 476 €	3 476 €
Annuité	8 630	8 630	8 630						
Coût total mairie	12 356 €	12 106 €	12 106 €	3 476 €	3 476 €	3 476 €	3 476 €	3 476 €	3 476 €
Coût par entreprise	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Sortie de trésorerie cumulée	-8 356	-16 462	-24 568	-24 044	-23 520	-22 996	-22 472	-21 948	0

Tracteur 44 000 € Soit 58 860 € HT
Broyeur 7 900 €
Remorque 6 960 €
TVA NON récupérable 2 559 €
Subvention 27 530 € dont DCE 4 500 € estimée
Revente 8 000 € (estimation)
Coût à la charge de la Mairie = 58 860 + 2 559 - 27 530 - 8 000 € = 25 889 €
Financement 0% / 3 ans --> 8 630 € / an

Le coût de cet investissement pour la commune, équivaut à 50 ans de fauche par une entreprise.

ETABLIE PAR MARIE HUMBERT ET CÉCILE THONIER

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2015/MAI/004

CORSO FLEURI

Monsieur le Maire demande à Baptiste BOULON s'il y a des touches pour revendre notre corso fleuri. Baptiste BOULON répond qu'une annonce a été mise en ligne sans résultat à ce jour.

DÉLIBÉRATION N°2015/MAI/005

MARS INFOS

Monsieur le Maire propose de faire un point sur le dossier du MARS INFOS.

Devis DIAZO+

Pour 170 exemplaires ⇒ 1 935,96 € (soit 9,49€/exemplaire)

Baptiste BOULON se charge de faire actualiser le dernier devis reçu de l'imprimerie SAVIARD de Coulanges les Nevers et de demander un troisième devis à une autre entreprise.

DÉLIBÉRATION N°2015/MAI/006

CIMETIERE COMMUNAL

Thierry FAVARCQ demande à la commission « Gestion du Cimetière » de présenter le travail déjà fait lors de la prochaine séance ordinaire de conseil Municipal.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL :
ENTRE LE 05 JUIN ET 03 JUILLET 2015

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 23h15.

Le Secrétaire,
Thierry FAVARCQ

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n°2015/MAI/001 à la délibération n°2015/MAI/006

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>POUVOIR DONNÉ A</u>	<u>EXCUSÉ SANS POUVOIR</u>	<u>NON EXCUSÉ</u>
BERTHOMIER	<i>J-Claude</i>				
BOULON	<i>Baptiste</i>				
CHEVALIER	<i>Véronique</i>				
CONTE	<i>J-Marie</i>				
DELEUME	<i>Jean</i>				
FAVARCQ	<i>Thierry</i>				
GIEMZA	<i>Samuel</i>				
HUMBERT	<i>Marie</i>				
LEBRUN	<i>Aurore</i>				
PETIT	<i>Corinne</i>				
THONIER	<i>Cécile</i>				